

États financiers non consolidés de
L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES
Exercice clos le 31 mars 2024

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

31 mars 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État non consolidé de la situation financière	5
État non consolidé des résultats	7
État non consolidé de l'évolution de l'actif net.....	8
État non consolidé des flux de trésorerie	9
Notes des états financiers non consolidés	10

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration national et aux membres de l'Institut national canadien pour les aveugles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, désigné les « états financiers non consolidés »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'INCA au 31 mars 2024, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'INCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'INCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'INCA ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'INCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'INCA;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'INCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'INCA à cesser son exploitation;

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'INCA pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 15 juin 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	5 116 \$	7 578 \$
Débiteurs	1 483	2 888
Apports à recevoir	5 258	2 512
Charges payées d'avance	1 407	1 648
Montant à recevoir des organismes apparentés (notes 12 et 13)	666	120
Stocks et fournitures	1 030	993
Total de l'actif à court terme	14 960	15 739
Placements – fonds d'administration (note 3)	49 502	46 784
Placements – fonds de dotations (note 3)	16 194	13 094
Immobilisations (note 4)	29 279	28 118
Total de l'actif	109 935 \$	103 735 \$

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé de la situation financière (suite)

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 17)	2 549 \$	- \$
Emprunt à terme renouvelable (note 5)	282	2 835
Créditeurs et charges à payer	10 405	8 520
Gain à la vente d'immobilisations reporté (note 7)	1 086	1 086
Total du passif à court terme	14 322	12 441
Emprunt à terme renouvelable (note 5)	2 317	-
Passif au titre des prestations constituées (note 6)	1 390	2 621
Gain à la vente d'immobilisations reporté (note 7)	2 198	3 284
Apports reportés :		
Charges de périodes futures (note 8)	14 594	15 218
Immobilisations (note 9)	7 441	7 194
Total du passif à long terme	27 940	28 317
Total du passif	42 262	40 758
Actif net		
Dotations (note 10)	13 778	13 163
Réserve visée par une affectation d'origine interne (note 11)	49 244	45 929
Non affecté	4 651	3 885
Total de l'actif net	67 673	62 977
Total du passif et de l'actif net	109 935 \$	103 735 \$
Événement postérieur (note 6)		
Engagements (note 18)		

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

Au nom du conseil d'administration,


Président du conseil d'administration


Présidente du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits		
Aide du public (note 14)	46 937 \$	44 631 \$
Financement de programmes et de services par le gouvernement	8 999	8 013
Activités de détail liées à des loteries et au jeu	11 494	9 802
Produits locatifs	2 515	2 613
Produits tirés de la prestation de services	4 251	4 964
Vente de produits	5 129	5 012
Service de production Au-delà de l'imprimé	3 461	4 041
Comptabilisation des apports en immobilisation reportés	662	1 472
Autres produits	54	67
Gain à la vente d'immobilisations (notes 4 et 7)	1 385	1 086
Produits avant les produits financiers	84 887	81 701
Charges (note 15)		
Programmes communautaires	34 365	31 517
Programmes de partenariat national	20 367	16 998
Soutien à d'autres organismes de défense des personnes aveugles	3 416	3 186
Mise en œuvre de programmes	58 148	51 701
Autres :		
Financement (note 19)	15 079	14 305
Activités de détail liées à des loteries et au jeu	8 291	7 777
Services de soutien commercial	6 545	5 681
Charges avant les produits financiers	88 063	79 464
Excédent (déficit) des produits sur les charges avant les produits financiers	(3 176)	2 237
Produits financiers	5 816	1 309
Excédent des produits sur les charges	2 640 \$	3 546 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	Non affecté	Réserve grevée d'une affectation interne (note 11)	Dotations (note 10)	2024	2023
Actif net au début de l'exercice	3 885 \$	45 929 \$	13 163 \$	62 977 \$	55 272 \$
Excédent des produits sur les charges	2 640	-	-	2 640	3 546
Virements interfonds (note 11)	(3 315)	3 315	-	-	-
Dotations (note 10)	-	-	615	615	1 851
Réévaluation du régime de retraite (note 6)	1 441	-	-	1 441	2 308
Variation nette	766	3 315	615	4 696	7 705
Actif net à la fin de l'exercice	4 651 \$	49 244 \$	13 778 \$	67 673 \$	62 977 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	2 640 \$	3 546 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des placements	(7 387)	(1 532)
Amortissement des immobilisations	2 164	2 237
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	(662)	(1 472)
Gain à la vente d'immobilisations (notes 4 et 7)	(1 385)	(1 086)
Perte à la cession d'immobilisations	-	42
Charge liée au régime de retraite à prestations définies (note 6)	944	1 261
Cotisations de l'employeur au régime de retraite à prestations définies (note 6)	(734)	(862)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 16)	488	669
Total – Activités de fonctionnement	(3 932)	2 803
Activités de financement		
Remboursement de l'emprunt à terme renouvelable (note 5)	(236)	(87)
Dotations (note 10)	616	1 636
Total – Activités de financement	380	1 549
Activités de placement		
Produits de la vente d'immobilisations	378	-
Achat de placements	(859)	-
Produits de la vente de placements	2 428	-
Acquisition d'immobilisations	(3 406)	(4 423)
Total – Activités de placement	(1 459)	(4 423)
Diminution nette de la trésorerie	(5 011)	(71)
Trésorerie au début de l'exercice	7 578	7 649
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 567 \$	7 578 \$
Situation de trésorerie comprenant les éléments suivants :		
Trésorerie	5 116 \$	7 578 \$
Dette bancaire	(2 549)	-
	2 567 \$	7 578 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

1. Objectif de l'organisme

L'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA ») a été constitué en personne morale le 30 mars 1918 par lettres patentes sous le régime de la loi intitulée *Companies Amendment Act of 1917* et, en septembre 2013, a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'INCA a pour mission d'améliorer la qualité de vie des aveugles grâce à des programmes novateurs et à des initiatives de sensibilisation percutantes qui permettent aux Canadiens atteints de cécité de mener la vie de leur choix. L'INCA est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu pourvu qu'il respecte certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018, l'INCA a transféré certaines activités liées à des programmes de réadaptation et à des programmes à l'intention des personnes sourdes-aveugles financés par le gouvernement à deux entités nouvellement constituées en personnes morales : Réadaptation en déficience visuelle Canada (« RDVC ») et Services communautaires Surdicécité (« SCS »). Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 12 et 13.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

L'INCA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent l'aide du public et l'aide gouvernementale.

Les apports grevés d'une affectation externe, autres que les dotations, sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et comptabilisés en produits selon la méthode linéaire à un taux correspondant au taux utilisé pour l'amortissement des immobilisations connexes.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilisation des produits (suite)

Les dotations sont comptabilisées à titre d'augmentations directes de l'actif net de l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits financiers comprennent les gains ou les pertes réalisés à la vente de parts des fonds de placement gérés par l'INCA, ainsi que les intérêts créditeurs et les gains et les pertes latents de l'exercice. Les produits financiers affectés sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les produits financiers non affectés, y compris les gains et pertes réalisés et latents, sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont gagnés et transférés vers la réserve grevée d'une affectation interne.

Les produits financiers réalisés et latents provenant des fonds de dotation en gestion commune sont comptabilisés au poste Apports reportés – charges de périodes futures à mesure qu'ils sont engagés et font l'objet de prélèvements à mesure que les restrictions de dotation sont respectées. La variation des produits financiers latents est présentée séparément dans un poste distinct du tableau Apports reportés – charges de périodes futures, comme il est mentionné à la note 8.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilisation des produits (suite)

Les produits locatifs accessoires et les charges de fonctionnement connexes liées à la capacité locative excédentaire dans les installations de l'INCA sont comptabilisés à titre de loyers et autres coûts dans l'actif net non affecté.

Les produits tirés de la prestation de services et de la vente de produits de consommation et de technologies d'assistance sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement sauf si la direction a décidé de les comptabiliser à la juste valeur. L'INCA a choisi de comptabiliser tous ses placements à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition des instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la fin de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation, auquel cas l'INCA détermine s'il existe un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il existe un changement défavorable important des flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, du prix qui serait obtenu de la vente de l'actif financier ou de la valeur de réalisation attendue de tout bien affecté en garantie. Si les événements et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une perte de valeur sera reprise dans la mesure de l'amélioration, dont le montant ne devra pas être supérieur à la valeur comptable initiale.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Stocks et fournitures

Les stocks et fournitures sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations reçues en apport sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport. Les actifs sont amortis sur leur durée d'utilité. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'INCA d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, et la perte de valeur est comptabilisée en charge à l'état des résultats non consolidé.

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leurs durées d'utilité prévues comme suit :

Bâtiments	40 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

e) Apports de services

Pour remplir sa mission, l'INCA compte sur des services importants fournis bénévolement. En raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces apports de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers non consolidés.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs

L'INCA gère le régime de retraite des salariés de l'INCA, de RDVC et de SCS. Le régime comporte un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Les salariés qui comptent plus de trois mois de service sont admissibles au volet à cotisations définies, alors que le volet à prestations définies n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2010. Les prestations du volet à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service, le nombre d'années de cotisations et le salaire moyen de fin de carrière. Le volet à prestations définies comprend le régime de base et les régimes de retraite supplémentaires.

L'INCA n'offre pas d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

L'INCA utilise la méthode de comptabilisation immédiate pour comptabiliser les prestations du volet à prestations définies. L'INCA constate ses obligations au titre des prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui donnent droit aux prestations de retraite.

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels.

L'évaluation actuarielle la plus récente du volet à prestations définies aux fins de capitalisation est en date du 31 décembre 2022, et la prochaine évaluation sera en date du 31 décembre 2025 et, une fois achevée, sera déposée dans le cours normal des activités. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée en ayant recours à la méthode d'extrapolation en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le coût du volet à cotisations définies est fondé sur un pourcentage du salaire des salariés ouvrant droit à pension.

g) Ventilation des charges

L'INCA classe les charges dans l'état des résultats non consolidé par fonction. Les frais généraux sont ventilés en déterminant les facteurs appropriés, comme les activités de fonctionnement et la superficie, et en appliquant ces méthodes uniformément (note 15).

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, et sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable et la durée d'utilité des immobilisations, les charges à payer ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

3. Placements

Fonds d'administration	2024	2023
Titres à revenu fixe canadiens et trésorerie	14 830 \$	13 127 \$
Actions canadiennes	45	260
Actions américaines et mondiales	31 891	29 805
Autres	2 736	3 592
Total	49 502 \$	46 784 \$

Fonds de dotation	2024	2023
Titres à revenu fixe canadiens et trésorerie	4 664 \$	3 648 \$
Actions américaines et mondiales	10 702	8 332
Autres	828	1 114
Total	16 194 \$	13 094 \$

Inclus dans les fonds d'administration est un montant de 49 244 \$ (45 929 \$ en 2023) pour financer la réserve grevée d'une affectation interne (note 11).

Les fonds d'administration et les fonds de dotation figurent dans le tableau ci-dessous.

	Durée moyenne jusqu'à l'échéance 2024	Rendement effectif moyen 2024	Durée moyenne jusqu'à l'échéance 2023	Rendement effectif moyen 2023
Titres à revenu fixe canadiens	2,8 ans	4,4 %	2,9 ans	4,5 %
Titres à revenu fixe détenus dans des fonds en gestion commune	7,5 ans	7,4 %	8,4 ans	8,1 %

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

4. Immobilisations

	Coût	Amortisse- ment accumulé	Valeur comptable nette 2024	Valeur comptable nette 2023
Terrains	10 159 \$	- \$	10 159 \$	10 240 \$
Bâtiments et améliorations locatives	32 718	17 581	15 137	13 102
Matériel informatique et logiciels	7 432	5 867	1 565	1 768
Véhicules	1 288	1 125	163	85
Mobilier et matériel de bureau	2 992	2 903	89	133
Construction en cours	2 166	-	2 166	2 790
Total	56 755 \$	27 476 \$	29 279 \$	28 118 \$

Au cours de l'exercice, l'INCA a vendu son établissement situé à Brandon, au Manitoba, d'une valeur comptable de 129 \$, donnant lieu à un gain à la vente d'immobilisations de 288 \$.

5. Dette à long terme

L'emprunt à terme renouvelable, d'un montant maximal autorisé de 10 millions de dollars, est garanti par une charge fixe de premier rang grevant des immeubles situés à Muskoka, en Ontario, à Winnipeg, au Manitoba, à Ottawa, en Ontario, et à Kingston, en Ontario. La marge de crédit est offerte sous forme de prêts non renouvelables au taux préférentiel bancaire majoré de 0,25 % ou des acceptations bancaires au taux de 2,00 %, ou les deux.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

5. Dette à long terme (suite)

Le capital peut être prélevé, remboursé ou prélevé de nouveau en tout temps. Les avances sont remboursables en versements mensuels fondés sur une période d'amortissement de 20 ans, le solde devant être remboursé à l'échéance, soit en juillet 2026, laquelle est renouvelable. Les intérêts débiteurs sur l'emprunt à terme pour l'exercice étaient de 167 \$ (154 \$ en 2023).

Les remboursements de capital futurs requis sur l'emprunt à terme renouvelable s'établissent comme suit :

2025	282 \$
2026	283
2027	283
2028	283
2029	283
Par la suite	1 185
Total	2 599 \$

L'emprunt à terme renouvelable comporte deux clauses restrictives financières. Au 31 mars 2024, l'INCA respectait ces clauses restrictives.

6. Passif au titre des prestations constituées

Le passif au titre des prestations constituées correspond à l'obligation au titre des prestations constituées sur l'excédent de la juste valeur des actifs du régime

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées	113 495 \$	112 738 \$
Juste valeur des actifs du régime	112 105	110 117
Passif au titre des prestations constituées	1 390 \$	2 621 \$

L'actif du régime est composé de placements dans des fonds en gestion commune.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

6. Passif au titre des prestations définies (suite)

La variation du passif au titre des prestations définies au cours de l'exercice est calculée comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	2 621 \$	4 530 \$
Cotisations de l'employeur	(734)	(862)
Réévaluations comptabilisées à l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net	(1 441)	(2 308)
Les charges du volet à prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :		
Coût des services rendus au cours de la période	792	1 029
Intérêts	152	232
Coût des services rendus liés au régime de retraite, montant net	944	1 261
Solde à la fin de l'exercice	1 390 \$	2 621 \$

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer l'actif au titre des prestations définies de l'INCA sont les suivantes :

	De base 2024	RRSD 2024	De base 2023	RRSD 2023
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	6,70 %	4,85 %	6,70 %	5,03 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	6,70 %	5,03 %	5,55 %	4,26 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

La charge au titre du volet à cotisations définies de l'INCA pour l'exercice considéré était de 845 \$ (740 \$ en 2023).

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

6. Passif au titre des prestations définies (suite)

Le 16 mai 2024, après la clôture de l'exercice, l'INCA a conclu une entente visant l'achat d'un contrat de rentes avec rachat des engagements, aux termes duquel certaines charges liées au régime de retraite seront transférées à un tiers. Cette transaction vise à réduire les charges de retraite de l'INCA à l'égard des salariés retraités ainsi que la volatilité des états financiers futurs liée aux obligations de capitalisation des régimes de retraite. Le coût du contrat de rentes est de 63 129 \$ et a été payé le 30 mai 2024. Les incidences du rachat des engagements seront comptabilisées dans les états financiers non consolidés pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025.

7. Gain à la vente d'immobilisations reporté

Parallèlement à la vente du Centre INCA en avril 2017, l'INCA a conclu une entente de cession-bail de 10 ans avec l'acquéreur visant une superficie de 72 344 pieds carrés du Centre INCA, ce qui a donné lieu au report d'une tranche de 10,9 millions de dollars du gain qui sera amortie sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Une tranche de 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars en 2023) du gain reporté a été comptabilisée et incluse dans le gain à la vente d'immobilisations, ce qui s'est traduit par un gain non amorti de 3 284 \$ (4 370 \$ en 2023).

8. Apports reportés – charges de périodes futures

Les apports reportés sont liés au financement des charges de périodes futures et correspondent aux apports grevés d'une affectation externe et non passés en charges, y compris le financement des dotations de 2 321 \$ (1 180 \$ en 2023).

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

8. Apports reportés – charges de périodes futures (suite)

Les variations du solde des apports reportés – charges de périodes futures sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	15 218 \$	17 020 \$
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	19 211	16 485
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	(20 222)	(17 843)
Montant transféré dans les apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	(909)	(303)
Montant transféré dans les dotations	-	(215)
Fluctuations du marché des placements	1 296	74
Solde à la fin de l'exercice	14 594 \$	15 218 \$

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports affectés reçus pour l'achat d'immobilisations.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations se présentent comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	7 194 \$	8 363 \$
Ajouter :		
Montant transféré des apports reportés – charges de périodes futures (note 8)	909	303
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits de l'exercice	(662)	(1 472)
Solde à la fin de l'exercice	7 441 \$	7 194 \$

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

10. Dotations

L'INCA a reçu à titre de dotations, un certain nombre d'apports grevés d'une affectation externe dont il conserve le capital et dont seul le rendement net des placements est utilisé à une fin déterminée.

11. Réserve grevée d'une affectation interne

Le tableau suivant présente sommairement l'activité au sein de la réserve grevée d'une affectation interne :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	45 929 \$	48 217 \$
Transferts		
Revenus de placement	5 515	1 027
Virements interfonds vers la réserve non affectée	(2 200)	(3 315)
Solde à la fin de l'exercice	49 244 \$	45 929 \$

Le conseil d'administration a désigné certains actifs nets à titre de réserve grevée d'une affectation interne.

La réserve grevée d'une affectation interne est augmentée annuellement par un montant correspondant aux revenus de placement l'INCA sur le placement affecté pour financer la réserve. L'approbation du conseil d'administration est requise pour tout usage de la réserve grevée d'une affectation interne.

12. Opérations entre apparentés

L'INCA consent à assumer les responsabilités de gestion et d'administration au nom de RDVC et de SCS. Les frais d'administration sont des estimations fondées sur les coûts réels des fonctions finances, technologies de l'information, ressources humaines, et sur les autres coûts qui doivent être engagés pour exploiter l'entité de manière rentable.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

12. Opérations entre apparentés (suite)

Toutes les opérations intersociétés sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, et ont lieu dans le cours normal des activités. Les montants à recevoir de RDVC et de SCS ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

Les présents états non consolidés de l'INCA comprennent les montants suivants liés aux entités sans but lucratif que l'INCA contrôle.

Services de réadaptation et services destinés aux personnes sourdes-aveugles	2024	2023
Produits gagnés par l'INCA		
Levée de fonds auprès du public	4 \$	21 \$
Aide gouvernementale	463	242
Loyer	1 153	1 298
Produits tirés de la prestation de services	3 359	3 815
Total des produits	4 979	5 376
Charges engagées par l'INCA		
Honoraires professionnels	1 496	1 265
Occupation	1 153	1 298
Services de soutien	2 930	3 413
Total des charges	5 579	5 976
Déficit des produits sur les charges	(600) \$	(600) \$

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées

Les membres du conseil d'administration respectif de RDVC et de SCS sont indépendants de celui de l'INCA. L'INCA surveille les activités des entités en tant qu'unique membre et peut être tenu responsable de certaines obligations de RDVC et de SCS. Ces entités offrent des programmes financés par le gouvernement à titre de mandataires de l'INCA et offrent directement d'autres programmes du gouvernement pour lesquels elles reçoivent du financement.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

a) RDVC

RDVC a été constituée en personne morale le 10 mai 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, au moyen d'un certificat de constitution délivré par le gouvernement fédéral par l'entremise de Corporations Canada. RDVC est le principal fournisseur national de services de réadaptation, de services à l'enfance et aux familles ainsi que de services d'avancement professionnel et de placement pour personnes aveugles ou ayant subi une perte de vision considérable. La malvoyance et la cécité peuvent limiter l'apprentissage incident et le développement d'un enfant. Les équipes de service d'intervention précoce de RDVC travaillent avec des enfants, des familles et des partenaires communautaires pour répondre aux préoccupations et favoriser la réussite pendant l'enfance. RDVC offre également un large éventail de programmes qui aident les clients à acquérir les compétences nécessaires pour se préparer au monde du travail. Les services de réadaptation de RDVC aident les Canadiens à développer ou à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs. RDVC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

a) RDVC (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des états financiers de RDVC.

	2024	2023
État de la situation financière		
Actif	7 041 \$	5 735 \$
Passif	4 703	3 927
Actif net	2 338 \$	1 808 \$
État des résultats		
Produits	32 647 \$	31 714 \$
Charges	32 244	31 532
Excédent des produits sur les charges	403 \$	182 \$
État des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 204 \$	(957) \$
Situation de trésorerie, montant net	4 460 \$	3 256 \$

L'INCA a facturé à RDVC des frais de services d'administration se chiffrant à 2 200 \$ (2 709 \$ en 2023) conformément à l'entente de services.

L'INCA a facturé des frais d'occupation à RDVC totalisant 1 099 \$ (1 244 \$ en 2023) conformément aux contrats de location.

À la fin de l'exercice, RDVC devait 533 \$ (120 \$ en 2023) à l'INCA.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

b) SCS

SCS a été constituée en personne morale le 27 juillet 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a commencé ses activités le 1^{er} avril 2018. SCS est l'un des principaux fournisseurs de soutien spécialisé et de services d'urgence pour personnes sourdes-aveugles. SCS s'engage en matière de services communautaires en offrant des services d'accompagnateurs pour permettre aux personnes sourdes-aveugles de vivre de la manière la plus autonome possible, ainsi que des programmes de littératie, de perfectionnement des compétences essentielles à la vie quotidienne et de formation technologique. Par la prestation de ces services de soutien, SCS permet aux personnes sourdes-aveugles ainsi qu'aux membres de leur famille d'avoir accès à des services de communication, d'assistance et d'orientation vers d'autres services communautaires destinés aux personnes sourdes-aveugles. SCS est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

b) SCS (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des états financiers de SCS.

	2024	2023
État de la situation financière		
Actif	1 208 \$	1 170 \$
Passif	829	810
Actif net	379 \$	360 \$
État des résultats		
Produits	8 429 \$	7 893 \$
Charges	8 434	7 786
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(5) \$	107 \$
Situation des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 \$	24 \$
Situation de trésorerie, montant net	925 \$	924 \$

L'INCA a facturé à SCS des frais de services d'administration se chiffrant à 695 \$ (704 \$ en 2023) conformément à l'entente de services.

L'INCA a facturé des frais d'occupation à SCS totalisant 55 \$ (54 \$ en 2023) conformément aux contrats de location.

À la fin de l'exercice considéré, SCS devait 133 \$ (néant \$ en 2023) à l'INCA.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

14. Fonds de dotation en fiducie

La Vancouver Foundation est un organisme sans but lucratif qui reçoit et investit des fonds et tire de ces fonds des produits financiers qu'elle verse à d'autres organismes sans but lucratif aux termes des ententes qu'elle a conclues avec ces derniers ou avec leurs donateurs. L'INCA tire des revenus annuels comptabilisés à titre d'aide du public d'une dotation détenue pour son compte par la Vancouver Foundation. Le capital ne peut être prélevé par l'INCA et n'est donc pas comptabilisé dans les états financiers non consolidés.

Au cours de l'exercice, l'INCA a reçu 134 \$ (125 \$ en 2023) du fonds de dotation de la Vancouver Foundation de l'INCA (division Colombie-Britannique et Yukon) dont la valeur de marché était de 2 881 \$ (2 832 \$ en 2023).

15. Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement général étaient réparties comme suit :

	2024	2023
Programmes communautaires	236 \$	100 \$
Programmes de partenariat national	730	815
Soutien à d'autres organismes de défense des personnes aveugles	2 954	3 440
Total	3 920 \$	4 355 \$

Les charges liées au financement ne sont pas ventilées.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

16. Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie comprend ce qui suit :

	2024	2023
Débiteurs	1 405 \$	924 \$
Apports à recevoir	(2 746)	(554)
Charges payées d'avance	241	(669)
Montant à recouvrer des (à payer aux) organismes apparentés	(546)	556
Stocks et fournitures	(37)	249
Créditeurs et charges à payer	1 885	1 447
Variation des apports reportés – charges de périodes futures (note 8)	286	(1 284)
Total	488 \$	669 \$

17. Facilité de crédit

a) L'INCA dispose d'une facilité de crédit d'un montant totalisant 4 millions de dollars qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,25 %, qu'elle peut utiliser pour financer son fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Le montant prélevé est remboursable sur demande et est garanti par un contrat de sûreté générale qui couvre la totalité des actifs. En 2024, un montant de 2 549 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit à la clôture de l'exercice (néant en 2023).

b) Lettres de crédit

L'INCA a obtenu diverses lettres de garantie d'un montant de 246 \$ (246 \$ en 2023) d'une institution financière pour son fonctionnement.

L'INCA dispose d'une lettre de garantie obtenue auprès d'une institution financière d'un montant de 376 \$ (376 \$ en 2023) aux fins de la capitalisation des cotisations spéciales à son régime de retraite à prestations définies.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

18. Engagements

Obligations locatives

L'INCA a pris des engagements au titre de contrats de location simple de locaux, de véhicules et d'équipement. Les futurs engagements annuels minimums approximatifs en vertu de ces contrats de location sont comme suit :

2025	3 517 \$
2026	2 551
2027	2 399
2028	741
2029	639
Par la suite	213
Total	10 060 \$

19. Obligations d'information de l'Alberta

La loi intitulée *Alberta Charitable Fund-raising Act* exige des organismes de bienfaisance qu'ils déclarent la rémunération versée à leurs salariés en Alberta dont la principale tâche est de collecter des fonds. L'INCA a versé 86 \$ (87 \$ en 2023) à ses salariés chargés de la collecte de fonds en Alberta, qui sont inclus dans les frais liés au financement.

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

20. Risques financiers

a) Risque de taux d'intérêt

La CNIB est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses instruments financiers à taux fixe. De plus amples renseignements sur les placements à taux fixe figurent à la note 3. L'INCA a adopté des politiques et procédures formelles qui établissent la composition de l'actif cible, la qualité de crédit minimale et les diverses modalités des titres détenus. La dette bancaire de l'INCA porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel bancaire majoré d'une marge. L'INCA est donc exposé au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux préférentiel bancaire.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe. L'INCA est exposé à un risque de perte en raison des fluctuations sur le marché. L'INCA atténue ce risque au moyen de contrôles visant à surveiller et à limiter les niveaux de concentration.

c) Risque de change

Le risque de change auquel l'INCA est exposé découle des gains ou des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les titres autres que canadiens détenus par l'INCA sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de la constitution d'un portefeuille diversifié d'instruments libellés dans diverses devises.

d) Risque de crédit

L'INCA peut subir des pertes sur créances si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations. Il réduit ce risque en ne négociant qu'avec des contreparties solvables.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Notes des états financiers non consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)
Exercice clos le 31 mars 2024

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers non consolidés de l'exercice considéré.